

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	27
Quorum :	14

OBJET : ADHESION AU SERVICE CHOMAGE DU
CDG 17

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire, FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à FOURRÉ Jean-Luc, MONTALESCOT Eveline pouvoir à GRELET Annie, GAUDIN Christine pouvoir à CARTON Jean-Pierre, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, LATOUCHE Céline pouvoir à BOTON Monique, Le MENI Nadège pouvoir à WATTEBLED Stéphane.

Secrétaire de séance : CALVO Dominique

Monsieur le maire explique que le centre de gestion de la FPT de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des allocations chômage et des indemnités de licenciement pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

Considérant la nécessité de demande au CDG de traiter ce type de dossier,

S'agissant d'une mission facultative du CDG, il convient donc de passer une convention entre la commune de le CDG.

Considérant le modèle de convention en annexe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M Le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service chômage du CDG 17.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Éric PANNAUD

Le secrétaire de Séance

Dominique CALVO



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le